



Communiqué de presse

Informations : +41 61 280 8188
press@bis.org
www.bis.org

Réf : 26/2013F

12 avril 2013

Rapport du Comité de Bâle aux ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale des pays membres du G 20 sur la mise en œuvre de Bâle III

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire publie, ce jour, son [rapport aux ministres des Finances et aux gouverneurs de banque centrale du G 20 sur le suivi de la mise en œuvre de la réforme réglementaire Bâle III](#). Ce rapport sera examiné à l'occasion de la réunion des ministres des Finances et gouverneurs de banque centrale du G 20 qui se tiendra à Washington DC les 18 et 19 avril prochains.

Il demeure crucial que Bâle III soit mis en œuvre intégralement, dans les temps et de façon concordante afin d'établir un système financier solide, de maintenir la confiance dans les ratios de fonds propres réglementaires et d'instaurer les conditions d'une concurrence équitable pour les banques actives à l'international. Le rapport montre que des progrès substantiels ont été observés s'agissant de : i) l'adoption des règles de Bâle par les juridictions membres du Comité de Bâle, ii) le renforcement des fonds propres des banques actives à l'international et iii) la finalisation des autres réformes du cadre réglementaire de Bâle introduites au lendemain de la crise.

Stefan Ingves, Président du Comité de Bâle et Gouverneur de la Banque de Suède, note que : « Depuis le constat établi dans son [rapport d'octobre 2012 aux ministres des Finances et aux gouverneurs de banque centrale du G 20](#), des avancées significatives ont été enregistrées dans maints domaines. Bien des juridictions membres du Comité se sont dotées d'une réglementation Bâle III, et les progrès accomplis par les banques pour renforcer leurs fonds propres sont encourageants. Il reste, au demeurant, encore à faire. En particulier, les juridictions qui n'ont pas encore publié la version définitive de leur réglementation Bâle III doivent le faire dans les meilleurs délais, et s'aligner sur le calendrier de mise en œuvre convenu au plan international. ».